

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas tenue le 2 juin 2025 à 19 h 30 au 1302, rue Principale, et à laquelle sont présents : les conseillères Élisabeth Tessier, Lorraine Boisvert et les conseillers Gérald Cossette et Alain Déry et Dominique Cossette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Pellerin, maire.

Suite à la démission de la conseillère Chloé Germain-Thérien, le poste de conseiller(ère) au siège # 5 est vacant.

Madame Marie-Claude Jean, greffière-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Dix-huit (18) personnes composent l'assistance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-06-79

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbal – Séance ordinaire du 05 mai 2025 – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Administration générale**
 - 5.1. Comptes à payer et déboursés du mois de mai 2025 – Adoption
 - 5.2. Année financière 2024 – Rapport financier et rapport de l'auditeur externe – Présentation et dépôt - **REPORTÉ**
 - 5.3. Vente pour défaut du paiement des taxes – Autorisation à enchérir
 - 5.4. Élections municipales 2025 – Modification de la date de la séance ordinaire du mois d'octobre – Autorisation
- 6. Transports**
 - 6.1. Route 352 – Entrées du village – Marquage au sol – Demande au MTQ
- 7. Hygiène du milieu**
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1. Protection incendie – Schéma de couverture de risques – Rapport annuel – Adoption
- 9. Aménagement et urbanisme**
 - 9.1. Entretien des aménagements paysagers – Saison 2025 – Octroi d'un contrat
 - 9.2. 630, route 352 (lot 5 394 775) – Construction d'un bâtiment accessoire – Demande de dérogation mineure
 - 9.3. Prolongement de la rue Lafontaine – Nouveau cadastre – Services professionnels d'arpentage – Autorisation de paiement
 - 9.4. Lot 5 395 049 – Vente privée aux enchères – Autorisation

9.5. Projet de développement domiciliaire sur la rue Monique –
Résolution numéro 2025-05-76 – Annulation et octroi d’un contrat

10. Santé et bien-être

10.1. CPE – Transfert de terrains et autres travaux d’ordre juridique –
Frais professionnels – Autorisation de paiement

10.2. CPE – Modification de la résolution 2025-05-77 – Travaux
supplémentaires – Autorisation

11. Loisirs et culture

12. Varia

13. Période de questions

14. Fermeture de la séance

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 MAI 2025**

2025-06-80

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal affirment avoir lu le projet de procès-verbal relatif à la séance ordinaire tenue le 05 mai 2025 et déclarent qu’il est conforme aux délibérations;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte ledit procès-verbal.

4. CORRESPONDANCE

- **MAMH** – Répartition de la croissance d’une partie de la taxe de vente du Québec – Montant annuel 2025 de 88 098 \$
- **PRIMA** – Demande d’aide financière pour reconstruction d’un terrain de pétanque et jeu de palets – Refus
- **Fonds assurances de la FQM** – Ristourne 2024 – Montant dédié à la Municipalité de 2 758,23 \$
- **MTQ** – Programme d’aide à la voirie locale – Volet entretien 2025-2026 – Confirmation du montant de 188 067 \$
- **Société d’histoire de Saint-Stanislas** – Lettre de remerciements pour l’organisation du souper hommage aux bénévoles

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Comptes à payer et déboursés du mois de mai 2025 – Adoption

2025-06-81

Il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas approuve la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2025, du numéro 4107 au numéro 4144 et des paiements effectués par ACCÈS D pour un total de 61 paiements s’élevant à 129 753,60 \$; approuve les comptes à payer du mois de mai 2025 au montant total de 112 956,24 \$.

5.2 Année financière 2024 – Rapport financier et rapport de l’auditeur externe – Présentation et dépôt - REPORTÉ

5.3 Vente pour défaut du paiement des taxes – Autorisation à enchérir

2025-06-82

CONSIDÉRANT qu’un immeuble du territoire de notre municipalité sera mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et ce, le 12 juin 2025;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Élisabeth Tessier et **résolu** à l’unanimité des conseillers présents :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas autorise monsieur Dominique Cossette à enchérir et à acquérir l’immeuble de notre territoire qui sera vendu par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n’aura pas trouvé preneur.

5.4 Élections municipales 2025 – Modification de la date de la séance ordinaire du mois d’octobre – Autorisation

2025-06-83

CONSIDÉRANT que la tenue de la séance du conseil municipal du mois d’octobre a été prévue pour le lundi 6;

CONSIDÉRANT que la dernière journée des mises en candidatures de l’élection générale de 2025 soit le vendredi 03 octobre ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas devance au 1^{er} octobre 2025 la séance ordinaire du conseil du mois d’octobre prochain.

6. TRANSPORT

6.1 Route 352 – Entrées du village – Marquage au sol – Demande au MTQ

2025-06-84

CONSIDÉRANT les vitesses excessives constatées aux entrées du village sur la route 352;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ait installé des radars pédagogiques pour tenter de conscientiser les usagers de cette route;

CONSIDÉRANT que des plaintes soient adressées à la Municipalité malgré l’installation desdits radars;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ajouter une mesure supplémentaire de modération de la circulation soit, un marquage de la route indiquant la vitesse maximale de 50 km heure;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Élisabeth Tessier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas demande au ministère des Transports d'effectuer un marquage de la route 352 (maximum 50 km) aux deux entrées du village.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Rien à cet item.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Protection incendie – Schéma de couverture de risques – Rapport annuel – Adoption

2025-06-85

CONSIDÉRANT les obligations qui sont faites à la Municipalité de respecter ses engagements consignés au schéma de couverture de risques de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour annuelle dudit schéma doit être effectuée et que la Municipalité doit y compiler les données qui la concerne ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte le rapport annuel 2024 relatif au schéma de couverture de risques en incendie.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Entretien des aménagements paysagers – Saison 2025 – Octroi d'un contrat

2025-06-86

Il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde un contrat d'entretien des aménagements paysagers à M. Patrice Germain et ce, au montant de 11 500 \$ tel qu'en 2024.

9.2 630, route 352 (lot 5 394 775) – Construction d'un bâtiment accessoire – Demande de dérogation mineure

2025-06-87

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 630, route 352 (lot 5 394 775) désire construire un bâtiment accessoire (garage détaché) d'une hauteur à mi-pignon de 5,54 m de front et de 8,23 m de dos et ce, en contravention avec le règlement de zonage en vigueur qui prescrit une hauteur maximale à mi-pignon de 4 m;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ait déposé une demande de dérogation mineure afin qu'il lui soit permis de réaliser son projet tel que demandé;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du Règlement sur le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage en vigueur ait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation, si elle était accordée, n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la dérogation, si elle était accordée, n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

CONSIDÉRANT que la dérogation, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise la dérogation mineure telle que précédemment décrite. Que les travaux soient effectués dans un délai de 12 mois de la présente, délai au-delà duquel elle devient nulle et sans effet.

9.3 Prolongement de la rue Lafontaine – Nouveau cadastre – Services professionnels d'arpentage – Autorisation de paiement

2025-06-88

CONSIDÉRANT les travaux d'arpentage et de cadastrage effectués au cours des dernières années pour réaliser le projet de prolongement de la rue Lafontaine;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise le paiement de 5 591,99 \$ à *Groupe Chateaufort inc.*

9.4 Lot 5 395 049 – Vente privée aux enchères – Autorisation

2025-06-89

CONSIDÉRANT que le lot 5 395 049, appartenant à la Municipalité, ait été désaffecté;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires riverains aient manifesté le désir de l'acquérir;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas offre aux propriétaires riverains (4) la possibilité d'acquérir le lot 5 395 049 et ce, au cours d'une enchère privée par soumissions scellées; le montant de départ étant 8 160 \$ soit, la valeur uniformisée du terrain.

9.5 Projet de développement domiciliaire sur la rue Monique – Résolution numéro 2025-05-76 – Annulation et octroi d'un contrat

2025-06-90

CONSIDÉRANT qu'une troisième offre de services professionnels, dans le cadre du projet de développement domiciliaire sur la rue Monique, ait été transmise à la Municipalité dans les délais requis et ce, conformément au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que ladite troisième offre soumise par *Pluritec Ltée* soit la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas :

- Annule la résolution numéro 2025-05-76 accordant le contrat à *Stantec* au montant de 99 924,77 \$ incluant les taxes;
- Accorde le contrat à *Pluritec Ltée* au montant de 74 618,78 \$ incluant les taxes;
- S'excuse auprès de *Stantec* pour l'erreur dont elle est ainsi victime.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1 Transfert de terrains et autres travaux d'ordre juridique – Frais professionnels – Autorisation du paiement

2025-06-91

CONSIDÉRANT le travail effectué par l'étude de notaires *Cloutier, Samson & Francoeur* afin de permettre la réalisation du projet de CPE à Saint-Stanislas;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Élisabeth Tessier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise le paiement du montant de 17 356,05 \$ à l'étude *Cloutier, Samson & Francoeur*.

10.2 CPE – Modification de la résolution numéro 2025-05-77 – Travaux supplémentaires – Autorisation

2025-06-92

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-77 autorisant des travaux au montant de 14 915 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les travaux aient nécessité d'effectuer l'isolation des conduites, ce qui n'avait pas été prévu lors de l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise l'ajout d'un montant de 3 268 \$ pour isoler les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire; que les frais de transport, administration et profit de 700\$ soient aussi autorisés.

11. LOISIRS ET CULTURE

Rien à cet item.

12. VARIA

Des élus municipaux soumettent à l'assemblée de l'information relativement aux sujets suivants :

- 7 juin : Petits entrepreneurs à la salle municipale
- 7 juin : Vente de garage au centre sportif
- 9 juin : Assemblée générale annuelle des Loisirs des 2 rivières
- 23-24 juin : Festivités de la Saint-Jean-Baptiste

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-06-93

À 19 h 59, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sous proposition
Gérald Cossette.

Marie-Claude Jean
Greffière-trésorière

Luc Pellerin
Maire

Je, Luc Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.